



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 084-218400877-20230411-DL\_\_288-DE

S<sup>2</sup>LO

N° 288/2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres  
• En exercice : 35  
• Présents : 27  
• Votants : 33

Pour : 32  
Contre : 00  
Abstention : 01

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : 14...avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à quatorze heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

### Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO

### Absents représentés

M. Xavier MARQUOT représenté par Mme Joëlle EICKMAYER  
Mme Christine JOUFFRE représentée par Mme Christiane LAGIER  
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Catherine GASPA  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON  
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS  
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON

### Absents

Mme Marie-France LORHO  
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 288/2023

Rapporteur : M. Jonathan Argenson

**FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE SPECTACLE DU THEATRE DES PRINCES ET DU THEATRE ANTIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°505-2010 du 17 mai 2010 portant modification tarifaire du spectacle du Palais des Princes ;

Vu les délibérations du 24 septembre 2019, du 23 février 2000 et du 26 septembre 2001 relatives aux tarifs de location du Théâtre Antique ;

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster et compléter les tarifs de location des lieux de spectacle suivants : le Théâtre antique et le théâtre des princes selon les modalités suivantes :

## 1. THEATRE ANTIQUE

- Spectacle sonore, visuel ou audiovisuel, durée d'utilisation de 48 heures incluant une représentation, montage et démontage : 22 000 €.
- Animation publique d'une journée, durée d'utilisation de 48 heures incluant montage et démontage : 6 000 €.
- Journée de spectacle ou d'animation supplémentaire : supplément de 50 % des tarifs ci-dessus.
- Partenariat avec la Ville d'Orange : 0 €.

Ces montants sont hors :

- Frais de personnel afférents au respect du cahier des charges d'exploitation : agents SSIAP, DPS, pompiers, gardiennage...
- coût des fluides afférents à l'occupation du lieu directement facturés par le délégataire du théâtre antique.

## 2. THEATRE DES PRINCES

Montant de location journalier, pour une durée d'utilisation de huit heures au maximum, dont un spectacle de 2 heures maximum, avec présence de techniciens :

- Association locale, salle nue avec permanence électrique : 500 € par jour.
- Association locale, tout inclus (réunion d'une heure sur la fiche technique en amont, appui et permanence technique de 2 techniciens) : 650 €.
- Associations locales en spectacles de danse mutualisés, pour trois à cinq jours d'utilisation consécutive par trois à cinq partenaires, avec pour chaque jour, réunion d'une heure sur la fiche technique en amont pour établissement d'un plan de feu mutualisé, montage, répétition et une ou deux représentations de deux heures chacune au maximum, avec 4 techniciens : 1000 €.
- Autres locataires : 2000 € par jour ; 5000 € pour 3 jours.
- Partenariat avec la Ville d'Orange : 0 €.
- Options et suppléments en cas de dépassement des horaires d'utilisation ou de la durée de spectacle :
- Heure supplémentaire appui technique équipe spectacle : 100 €.
- Heure supplémentaire agents SSIAP et gardiennage : refacturé au réel.

Rappel des jauges de sécurité maximales à l'instant T :

- Salle : 502,
- Loges : 150,
- Plateau : 150

**A l'unanimité (1 abstention : Mme Fabienne HALOUI)**

### DECIDE

**Article 1** : d'approuver la fixation des tarifs de location de salles de spectacle du théâtre des princes et du théâtre antique.

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

